

CHARTRE D'ÉLABORATION DES FICHIERS D'EXÉCUTION

SOMMAIRE

- 1) **SOMMAIRE**
- 2) **COULEURS**
- 3) **IMAGES**
- 4) **TEXTES**
- 5) **PRÉPARATION**
- 6) **FORMATS DES FICHIERS**



COULEURS

- Les couleurs et nuanciers à observer sont les suivants :
 - Teintes en **quadrichromie** (CMJN), soit **Cyan + Magenta + Jaune + Noir** ;
 - Nuancier des teintes **Pantone «couché»** (*Pantone Coated*) ;
 - Nuancier des teintes **Pantone «non couché»** (*Pantone Uncoated*) ;
 - Nuancier des teintes **RAL** (*les cas sont rares*) ;
- Les éléments de composition qui sont en NOIR (*photos, formes polygonales, textes, etc.*) doivent être en **NOIR 100%**, mais ne doivent **pas contenir d'autres teintes**.
- D'une manière générale, en ce qui concerne les **teintes CMJN**, il est préférable de définir des teintes dont les valeurs ne comportent **pas de décimale**. Par exemple pour la création d'une teinte **ORANGE**, on préférera la formule **50% de Magenta + 100% de Jaune**, plutôt que **50.3% de Magenta + 99.64% de Jaune**.
- Les **aplats en NOIR** doivent être traités en **surimpression**, s'ils sont disposés en premier plan par rapport à d'autres éléments. **ATTENTION** : si des **textes en réserve** sont à l'intérieur d'un aplat NOIR, il faut prévoir un décalage entre les éléments surimprimés et le NOIR de l'aplat par rapport aux textes en réserve (*décalage de 0.2mm au minimum, pour octroi d'un confort de calage en machine*).



IMAGES

- Résolution et dimensions des images :

- Les images incluses dans la composition doivent impérativement avoir une résolution de 300 DPI, ce qui garantit une qualité et une netteté à l'impression.

- **ATTENTION** : une image qui, de base, aurait une résolution de 150 DPI, ne gagnera pas en netteté et en qualité une fois modifiée avec une résolution de 300 DPI.

- **IMPORTANT** : une image, dès lors qu'elle est agrandie ou rapetissée, perdra de sa qualité initiale ! Une image dont la qualité est garantie est une image dont les dimensions initiales sont préservées, et dont la résolution est 300 DPI.

- Mode colorimétrique des images :

- Les images, selon les cas, doivent être traitées :

- 1) En mode colorimétrique [Couleurs CMJN](#) ;
- 2) En mode colorimétrique [Couleurs indexées](#) ;
- 3) En mode colorimétrique [Bichromie](#) ;
- 4) En mode colorimétrique [Niveaux de gris](#) ;
- 5) En mode colorimétrique [Bitmap](#) ;

Le mode colorimétrique **Couleurs RVB** est à proscrire, car celui-ci ne concerne que les médias destinés à être affichés sur des écrans (*ordinateurs, tablettes, smartphones, TV, etc.*).

- Format des fichiers images :

- Les images doivent être enregistrées dans l'un de ces formats de fichiers :

- 1) Format de fichier [.tif](#) ou [.tiff](#) ;
- 2) Format de fichier [.psd](#) ;
- 3) Format de fichier [.bmp](#) ;
- 4) Format de fichier [.eps](#) ;

Les formats d'images [.jpg](#), [.jpeg](#), [.png](#), [.gif](#) peuvent être exploitables mais ne seront pas garants de qualité et netteté car ces formats sont prévus pour l'affichage de médias sur des écrans.

I **TEXTES**

- Taille des textes :

- La taille minimum tolérée pour le corps d'un texte est :

- 1) **6 points / 2.12mm** pour les **textes isolés** ou sur un fond clair ;
- 2) **8 points / 2.82mm** pour les **textes en réserve** dans un aplat ou un fond avec une trame dense ;

- Couleurs des textes :

- Selon la taille d'un texte, celui-ci peut être traité en plusieurs teintes, ou doit n'être traité qu'en une seule teinte à 100% (*aplat*) :

- 1) **Les textes de petite taille doivent**, idéalement, n'être traités qu'**en une seule teinte à 100%** ;
- 2) **Les textes de taille plus conséquente** peuvent être traités **en plusieurs teintes** : nous recommandons un **maximum de 3 teintes** pour un texte, pour des raisons évidentes de repérage. Selon les cas, il est préférable de définir une teinte supplémentaire pour garantir la bonne lisibilité des textes (*teinte Pantone par exemple*).

- Composition des textes :

- **Les textes figurant sur un fichier doivent :**

- 1) Soit **être éditables** (*les fichiers de polices de caractères devant alors être joints au fichier*) ;
- 2) Soit **être vectorisés** (*les textes ne sont plus éditables, mais en vecteurs*) ;

- **Les textes figurant sur un fichier ne doivent pas :**

- 1) **Etre traités en pixels / intégrés dans une image** ;



PRÉPARATION

- Avant d'envoyer un fichier :

1) Vérifier que chaque instruction figurant dans les pages précédentes ait bien été respectée ;

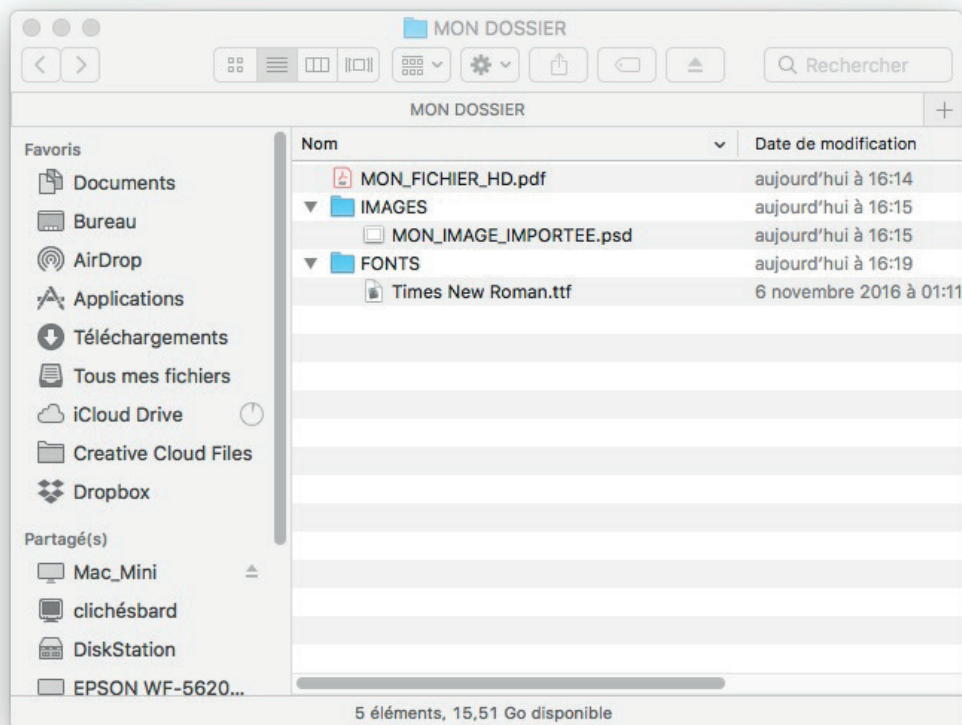
2) Joindre les éléments complémentaires nécessaires à la bonne ouverture du fichier :

- [Polices de caractères](#) — *Si les textes n'ont pas été vectorisés ;*

- [Images et imports](#) — *Si les éléments importés, les liens, n'ont pas été incorporés ;*

3) Si des éléments complémentaires sont à joindre, les joindre dans un dossier qui répertoriera [le fichier de la composition et ces éléments](#), puis [créer une archive](#) de ce dossier pour envoi (archive .zip ou .rar) ;

- En résumé, l'arborescence d'un dossier à transmettre ressemblera à celle-ci :





FORMATS DES FICHIERS

- Format de fichier privilégié :

- Le format de fichier préféré pour transférer un fichier Haute Définition (*HD*) est le **format .PDF**.

Idéalement le fichier, au format .PDF, **doit être enregistré en préservant les fonctions d'édition du logiciel de création** (par exemple *Adobe Illustrator* ou *Adobe In Design...*), de sorte à ce que l'édition de la composition soit possible.

- Formats natifs :

- Selon le logiciel de création du document, le format natif propre au logiciel ou certains autres formats sont tolérés :

- **Adobe Illustrator** : **.ai (natif), .eps, .svg, .pdf** ;

- **Adobe Photoshop** : **.psd (natif), .tiff (ou .tif), .pdf** ;

- **Adobe In Design** : **.indd (natif), .idml, .pdf** ;